

I – Constitution des dossiers de candidatures sur i-prof ainsi que la saisie des vœux* sur SIAM et des avis (*15 vœux maximum, des vœux larges peuvent être formulés.)

Enseignants	Enseignants	Corps d'inspection	
		1 - Chefs d'établissement d'exercice	Saisie des avis sur l-PROF (profil I2 – Inspecteur du second degré) via IRISA
			* Onglet « services »
			• Pour donner un avis sur les candidatures
			• Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis
			• Pour visualiser la ou les demandes(s) des candidats
			* Onglet « dossier de compétences »
			• Pour accéder aux informations sur le dossier de compétence des candidats (situation administrative, notation, CV)
			Seul l'inspecteur de la discipline du candidat a accès à ces informations
			* Onglet « dossier de compétences »
			• Pour visualiser le(s) dossier(s) de compétence (dossier administratif + CV)
			* Onglet « lettre de motivation »
			• Pour visualiser la lettre de motivation
			* Onglet « lettre de motivation »
			• Pour visualiser la lettre de motivation
			* Onglet « donnez votre avis »
			• Pour donner son avis (sélection d'un avis + saisie de la motivation)
			* Onglet « donnez votre avis »
			• Pour donner son avis (sélection d'un avis + saisie de la motivation)
			* Onglet « dossier de mutation sur SIAM avant de pouvoir saisir votre lettre de motivation »
			La mise à jour des éléments du dossier est possible jusqu'au 08/12/2015 (12h)
			3 - Il vous est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour entretien et communication de votre dossier de candidature.
			1 - Entretien avec le candidat du 19/11/15 au 12/12/2015
			2 - Transmission des avis à la DPE pour le 12/12/2015

II - Catégories de candidatures concernées et procédures (*postes hors personnels d'orientation*) :

Conditions à remplir : elles varient en fonction des postes demandés

Postes spécifiques	Saisie et /ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
CPGE	X	X	<ul style="list-style-type: none"> > Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien 	
Sections internationales	X	X	<ul style="list-style-type: none"> > Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Au plan pédagogique, aptitudes spécifiques (voir annexe II BO N°42 du 12 novembre 2015) 	
En classe de BTS dans certaines spécialités	X		<ul style="list-style-type: none"> > Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Les PLP peuvent candidater en fonction de leur discipline à des BTS SII, économie et gestion, disciplines du secteur tertiaire, arts-appliqués et sciences-physiques (se reporter à l'annexe) 	

Postes spécifiques	Saisie et / ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
<u>Arts appliqués : BTS, classes de mise à niveau, diplôme des métiers d'art, diplômes supérieurs d'arts appliqués</u>	X		<ul style="list-style-type: none"> > Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Etre titulaire du CAPET section arts appliqués ou de l'agrégation arts, option B, arts appliqués 	<ul style="list-style-type: none"> > Dossier de travaux personnels récents à caractère artistique ou pédagogique s/s la forme d'un CD ou DVD gravé avec fichiers à envoyer à la DGRH B2-2 pièce B375, 72 rue Renault 75243 Paris cedex 13 avant le 11 décembre 2015
Sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service - Service principal dans la discipline d'origine + complément de service dans une des spécialités	X		<ul style="list-style-type: none"> > Il est vivement conseillé de prendre l'attache de l'IA-IPR en charge du dossier, du délégué académique à l'action culturelle et du chef de l'établissement sollicité pour un entretien 	<ul style="list-style-type: none"> > Dossier s/s la forme d'un CD ou DVD gravé relatif aux compétences professionnelles spécifiques à envoyer à la DGRH B2-2-pièce B375, 72 rue Renault 75243 Paris cedex 13 avant le 11 décembre 2015
PLP « dessin d'art appliqué aux métiers d'art » (<i>libellé du Mouvement sur I-PROF : « communication visuelle et graphique »</i>)	X		<ul style="list-style-type: none"> > Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Les professeurs doivent être candidats dans leur discipline 	
PLP requérant des compétences professionnelles particulières				

Postes spécifiques	<p>Saisie et / ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)</p> <p>Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)</p> <p>Pour les candidats à la fonction :</p> <p>Explication dans la lettre de motivation de leur perception de la fonction de chef de travaux et des principaux projets à conduire dans la fonction sollicitée</p> <p>X</p> <p>Chefs de travaux de lycée technologique (LT), de lycée professionnel (LP) ou d'EREA (candidats à la fonction - 1^{ère} demande - ou déjà titulaire de la fonction)</p>	<p>Conditions supplémentaires</p> <p><u>Les candidats souhaitant participer pour la première fois au mouvement des chefs de travaux doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique à la fonction de chef de travaux (liste publiée sur le site www.ac-versailles.fr à compter du 04/12/2015- réf : circulaire DPE – 2015-2016/15 du 14 octobre 2015)</u></p> <p>Explication de la démarche de mobilité dans la lettre de motivation, plus particulièrement pour les titulaires de la fonction (agrégés /certifiés) sollicitant un poste de CTR en LP ou PLP sollicitant un poste de CTR en LT - Description sommaire de la structure pédagogique de leur établissement actuel</p>	<p>Dossiers complémentaires</p> <p>Certification et/ou habilitation à enseigner en langue bretonne</p>